



## **BTP : évitons le retour à l'anormal !**

**Christine Leconte**

*Christine Leconte, présidente du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, déplore la reprise précipitée des chantiers du BTP qui occulte les risques sanitaires et les enjeux écologiques. Pour elle, la pandémie du Covid-19 souligne la nécessité de repenser collectivement nos modèles architecturaux et urbains.*

Le secteur du bâtiment est touché de front par la crise du Covid-19. Depuis le début de la pandémie, la baisse d'activité est estimée à 88 %. Les chantiers ont été stoppés en suivant scrupuleusement les demandes de l'État : seuls 10 % ont continué les travaux<sup>1</sup>. En urgence, la plupart des entreprises ont dû sécuriser puis fermer les accès aux sites, et les ouvriers ont été mis au chômage partiel. Des majors du bâtiment jusqu'aux petites PME, chacun subit la crise de plein fouet, à son échelle.

Le blocage est tout aussi manifeste en amont des chantiers : nombre de validations d'études et d'obtentions d'autorisations administratives sont à l'arrêt. D'une part, les appels d'offres ont été stoppés par l'arrêt des élections municipales. D'autre part, les conditions techniques ne sont pas réunies dans les services publics pour favoriser la dématérialisation de la délivrance des permis de construire. Cela bloque des procédures qui pourraient avancer malgré le confinement. Qu'attend-on pour être efficace ? Des collectivités l'ont fait, comme à Paris, où la ville a dématérialisé l'instruction des permis depuis plus d'un an. Cependant, ce n'est pas le cas des services de l'État. La chaîne de production de la Ville dans son ensemble, études-autorisation-chantier, se trouve impactée par ces contraintes administratives.

### **Le BTP ne se résume pas aux chantiers**

Car dans le même temps, la crise a permis d'innover dans l'organisation du travail. Chez les architectes, le télétravail a été mis en place assez facilement. Le Covid est même l'occasion de constater que des rythmes différents, plus efficaces, sont possibles dans les agences comme à l'échelle des projets. Certains architectes expliquent pouvoir (enfin !) prendre le temps nécessaire pour réaliser les études : ils peuvent dessiner plus précisément, sans avoir la pression des échéances trop courtes fixées par la maîtrise d'ouvrage, et ce recul permet des projets mieux pensés. Notre filière a oublié que le temps est un allié pour la qualité de l'architecture. Elle n'accorde plus assez d'importance au processus de fabrication du projet. Il faut toujours construire plus vite et l'on réduit au maximum les études.

La crise met ainsi en lumière des dysfonctionnements structurels dans notre secteur. À cet égard, sa gestion proprement dite est un formidable révélateur des impasses et opportunités qui s'ouvrent après la période de confinement.

Il aurait fallu analyser dès le début les effets du confinement avec pragmatisme, prendre en compte toutes les dimensions de la filière et pas seulement sa face immédiatement visible, c'est-à-

---

<sup>1</sup> Jessica Ibelaidene, « Chantiers : la volonté d'une reprise de plus en plus manifeste », *Batiactu*, 14 avril 2020. En ligne : [www.batiactu.com/edito/chantiers-volonte-reprise-plus-plus-manifeste-59322.php](http://www.batiactu.com/edito/chantiers-volonte-reprise-plus-plus-manifeste-59322.php).

dire le juridique et les chantiers. Nous avons au contraire hérité d'ordonnances successives suivies de rétropédalage sur les délais d'autorisation d'urbanisme<sup>2</sup> : beaucoup de bruit pour rien et d'efficacité perdue. Avec un peu de recul, une mobilisation des services publics et de toute la filière aurait permis de garantir une continuité des études et de lisser ainsi les effets de la crise. Au lieu de quoi, la précipitation préside aux choix successifs et tout le monde est désormais prié de reprendre les chantiers au plus vite.

## **Une réouverture des chantiers précipitée et en désordre**

Sous la pression économique, le gouvernement a décidé d'accélérer la réouverture des chantiers sans attendre la fin du confinement, renvoyant les ouvriers au travail. La logique économique du raisonnement est limpide : 1,1 million de salariés au chômage, soit 82 % des actifs du secteur du BTP, cela représente un coût estimé à 6,4 milliards d'euros pour l'État si le confinement devait durer trois mois. La crise économique semble faire plus peur encore que les enjeux sanitaires, alors, le gouvernement fait un choix : notre secteur a été déconfiné avant tout le monde. C'est ainsi que début avril, le pic épidémique n'étant pas encore atteint en Île-de-France, la ministre du Travail incitait vigoureusement à la reprise au plus vite et l'État validait un protocole reprenant les préalables à toute reprise de chantier : le guide de l'OPPBTB<sup>3</sup>.

Le BTP a l'habitude des protocoles extrêmement structurés, comme pour l'amiante ou le plomb : dans le bâtiment, rien n'est laissé au hasard et l'évaluation des risques est extrêmement précise car les enjeux sanitaires et sécuritaires sont maximaux. Pour le Covid, ce n'est pas le cas : ce guide laisse aux acteurs de chaque chantier des choix à faire, en conscience. Ce que cette situation révèle, c'est le fait que, parmi les acteurs qui souhaitent la reprise, une infime minorité connaît réellement la vie sur les chantiers. Le problème, maintes fois souligné, de normes inadaptées car conçues loin de la réalité du terrain, rejaillit une fois de plus : en l'espèce, le problème n'est pas la souplesse de la norme (le guide est trop flou !) que son inadaptation à la réalité concrète. Lors de travaux, la proximité entre les ouvriers est constante. La coactivité d'entreprises est régulière. Les ouvriers pratiquent des efforts physiques qui demandent de l'attention. La cohabitation des gestes de sécurité et des gestes barrières « Covid » va nécessairement compliquer l'organisation du travail.

Que le guide n'aborde pas non plus clairement le rôle de chacun en termes de responsabilité sanitaire est un autre signe de méconnaissance bureaucratique. Notre filière est assujettie à des rapports de force économiques et juridiques entre les acteurs : les majors, les grandes entreprises dominent le marché. Qui paiera pour ces équipements sanitaires non prévus ? Nous parlons de la protection et de la vie des ouvriers et tout cela restera géré « au cas par cas », laissant les acteurs dans un flou. Or ce flou n'est pas neutre : comme cela est ressorti de manière explicite à plusieurs reprises ces dernières années (notamment à l'occasion de tous les concours « réinventer »), l'absence de cadres met les grandes majors ou donneurs d'ordre en position de force par rapport aux petites entreprises. La gestion empirique de la réouverture des chantiers, déséquilibrée, risquée et inégalitaire pose la question de la responsabilité collégiale de notre filière : sommes-nous capables de nous mobiliser pour faire front ensemble, dans une crise ?

## **Quand la crise occulte les enjeux écologiques**

À l'heure du déconfinement, chacun brandit son plan de relance. On parle de « dérégulation », de « choc de simplification » pour permettre au pays de « se concentrer sur l'économie », voire

<sup>2</sup> Voir l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 (JO 26 mars) rectifiée par l'ordonnance n° 2020-427 du 15 avril 2020.

<sup>3</sup> Guide de l'OPPBTB (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) : [www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Ouvrages/Guide-de-preconisations-de-securite-sanitaire-pour-la-continuite-des-activites-de-la-construction-Covid-19](http://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Ouvrages/Guide-de-preconisations-de-securite-sanitaire-pour-la-continuite-des-activites-de-la-construction-Covid-19).

énonçant que « la transition écologique, c'est pour plus tard ». En réalité, vouloir revenir « à la normale » nous ferait revenir à l'« anormal », tant les choix faits depuis quarante ans ont conduit à multiplier les fractures sociales et à profondément altérer nos écosystèmes.

Notre secteur porte une responsabilité immense dans la capacité des territoires à s'adapter aux changements climatiques et environnementaux et à leurs conséquences sociales et politiques. Les appels à relâcher les exigences environnementales vont à l'envers de l'histoire, qui appelle, au contraire, à nous saisir de cette occasion comme d'un levier pour attaquer frontalement la résolution de la crise écologique.

Il ne s'agit pas juste de fermer les yeux pendant six mois. Partout dans le pays des artisans, des architectes ou des ingénieurs luttent depuis des années pour inventer des solutions à la crise écologique. La situation économique post-Covid pourrait détruire ce tissu d'acteurs courageux. Ces PME ont souvent des modèles économiques fragiles, car elles assument le coût de l'innovation environnementale et sociale. Dans ce contexte, favoriser les solutions de facilité, en justifiant des situations de crispations pour prendre « le minimum de risque » aggravera la situation de toutes ces structures émergentes : cela figera notre filière au lieu de la revivifier en facilitant le remisage des enjeux environnementaux, moins visibles. Les premières préconisations du Medef<sup>4</sup> vont dans ce sens, à l'inverse de l'intérêt de toutes ces petites entreprises innovantes. Nous risquons ainsi d'étouffer ce qui a commencé à se développer de façon embryonnaire dans notre secteur et dont nous avons absolument besoin.

## Repenser nos modèles

C'est paradoxalement parce que nous sommes aujourd'hui tous vulnérables face à ce qui nous arrive qu'il n'y a pas de meilleur moment pour opérer un changement véritable. Ce moment, il faut que nous le saisissons ensemble. En acceptant le confinement en quelques heures, nous avons démontré une capacité collective au changement. Démonstrons maintenant que nous sommes capables, en quelques mois, de nous adapter à de nouvelles conditions de vie et de travail.

Face à ces défis, notre responsabilité ne peut être que collective. Notre approche de la gestion de reprise des chantiers nous donne un aperçu suffisant de la désorganisation de notre secteur pour gérer la crise environnementale tous ensemble. Il faut se reprendre.

Notre secteur, celui du bâtiment et des travaux publics, est totalement à repenser, de la petite à la grande échelle. On peut citer quelques enjeux : la mobilité, l'équilibre territorial, la gestion des ressources et des déchets, la protection de la biodiversité. Il faut également se questionner sur le modèle économique de la production du logement, de nos entreprises, ou sur la gestion du foncier.

Posons ensemble des objectifs forts. À l'instar de Bruno Latour, dans le web magazine *AOC*<sup>5</sup>, qui recommande d'instaurer des gestes barrières pour ne pas revenir au monde d'avant, demandons-nous ce que nous pourrions lâcher dans le secteur du BTP.

La crise actuelle questionne nos choix d'aménagement du territoire : pollution, réchauffement climatique, imperméabilisation des sols... Il est temps pour nous de lâcher le gaspillage des ressources, de limiter l'impact de l'urbanisation sur nos terres nourricières, de réhabiliter plutôt que de construire. Il est temps d'équilibrer nos territoires, de réinvestir nos villes moyennes.

La crise actuelle questionne également nos choix en matière d'urbanisme et de logement : si le confinement a bien mis une chose en exergue, c'est qu'il est grand temps que les logements soient

---

<sup>4</sup> Simon Barbarit, « Mesures environnementales : la lettre "d'un autre temps" du Medef », *Public Sénat*, 24 avril 2020. En ligne : [www.publicsenat.fr/article/politique/mesures-environnementales-la-lettre-d-un-autre-temps-du-medef-182136](http://www.publicsenat.fr/article/politique/mesures-environnementales-la-lettre-d-un-autre-temps-du-medef-182136).

<sup>5</sup> Bruno Latour, « Imaginer les gestes-barrières contre le retour à la production d'avant crise », *AOC*, 30 mars 2020. En ligne : <https://aoc.media/opinion/2020/03/29/imaginer-les-gestes-barrieres-contre-le-retour-a-la-production-davant-crise> [sur abonnement].

dignes. L'inadaptation criante d'une partie du parc est révélée par la crise. Cela influe sur les vies de famille, sur l'éducation et les jeux des enfants, sur le télétravail.

La crise a aussi révélé le besoin de vivre ensemble. La solidarité avec nos soignants, partagée chaque soir à nos fenêtres, en témoigne suffisamment. L'habitat ne peut plus être considéré comme un produit économique, une statistique, une répartition typologique. C'est le fondement même de nos existences.

## **Agir collectivement**

Des solutions de bon sens existent, il faut les mettre en œuvre collectivement. Et l'argent public de la relance qui va suivre la crise du Covid-19 doit être mis au service de ces objectifs. Peut-être verrons-nous des entreprises qui muteront par nécessité. Il faudra les accompagner dans la transition écologique. En ce sens, il est indispensable que les décisions de court terme ne prennent pas le pas sur ce qui doit nous guider pour le long terme. Tout cela doit nous obliger à réfléchir, au contraire, à la manière de lier écologie et économie, sans doute avec plus de proximité territoriale. Nous devons favoriser l'émergence d'écosystèmes de bon sens, pratiquer une autre vision de l'économie du bâtiment, dans laquelle le coût environnemental aura une place prépondérante. Soyons encore plus inventifs, partons de ce que nous avons déjà.

Ce souhait de changement est partagé par de nombreux citoyens. Depuis le mouvement des gilets jaunes, l'aménagement du territoire est au cœur des débats. La Convention citoyenne pour le climat (ces 150 citoyens tirés au sort pour faire des préconisations) le demande clairement : « Nous souhaitons que la sortie de crise qui s'organise sous l'impulsion des pouvoirs publics ne soit pas réalisée au détriment du climat, de l'humain et de la biodiversité<sup>6</sup>. » Concernant le secteur du BTP, ces citoyens préconisent en priorité la réhabilitation massive, la mise en place de circuits courts de matériaux, le réemploi, la lutte contre l'étalement urbain... De nombreuses agences d'État travaillent sur ces sujets-là. L'Ademe, le Puca, l'Anah... La nouvelle Agence nationale de cohésion territoriale pourrait aussi s'y mettre.

En chacun de nous, il y a cette conscience responsable. Notre monde est malade. Nous devons le soigner. Agissons : favorisons et développons le partage de connaissances ; mutualisons nos compétences au service d'un objectif commun ; aidons ceux qui auront des changements brutaux à effectuer. Les démarches exemplaires doivent devenir la norme.

Le ministre du Logement, Julien Denormandie, a timidement évoqué plusieurs fois qu'il comptait sur la réhabilitation pour être au cœur du plan de relance<sup>7</sup>. Allons-y, et demandons-lui plus encore : même un ministre ne peut pas changer les choses s'il est seul. Lançons un appel au monde du BTP pour changer de direction radicalement, et vite, ensemble. C'est le moment de proposer des états généraux qui auront pour but de repenser notre filière. Nous ne pourrions pas le faire les uns sans les autres. Nous devons nous soutenir collectivement pour changer de modèle : nous en avons la capacité. Certains salons, comme le Mipim ou le Simi<sup>8</sup>, grandes messes de notre secteur, pourraient être mobilisés pour nous permettre, tous, de nous réinterroger ensemble sur les attentes et les besoins auxquels nous devons répondre ! Faire face aux enjeux écologiques et sociaux n'est pas un plus dans un projet. C'est la base de notre engagement professionnel. Nous ne pouvons plus pratiquer la langue de bois. À nous de saisir l'opportunité que nous offre cette crise !

---

<sup>6</sup> Lire en ligne : [www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/wp-content/uploads/2020/04/Contribution-de-la-CCC-au-plan-de-sortie-de-crise-1.pdf](http://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/wp-content/uploads/2020/04/Contribution-de-la-CCC-au-plan-de-sortie-de-crise-1.pdf).

<sup>7</sup> Entretien avec J. Denormandie, « Nous travaillons déjà au contenu d'un plan de relance », *Batiactu*, 23 avril, 2020. En ligne : [www.batiactu.com/edito/il-faut-maintenant-continuer-a-delivrer-permis-construire-59387.php](http://www.batiactu.com/edito/il-faut-maintenant-continuer-a-delivrer-permis-construire-59387.php).

<sup>8</sup> Le Marché international des professionnels de l'immobilier et le Salon de l'immobilier d'entreprise.

**Christine Leconte** est présidente du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France et architecte-conseil de l'État de la Drac Normandie. Architecte-urbaniste, elle est également maître de conférences associée à l'ENSA-Versailles.

Investie lors de la préparation et l'examen de loi « L-CAP » (2016), puis sur la loi Elan en 2018 concernant la prise en compte de la qualité dans les logements, elle est nommée par la ministre de la Culture copilote d'un groupe de travail sur la « valeur de l'architecture ». Elle milite pour une « Réparation de la ville », comme en témoigne le colloque organisé à l'Ordre des architectes Île-de-France en 2019 : <https://en.calameo.com/books/0060957771ab60bcaafa2>.